

17.00 crédits

Q1 et Q2



**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enseignants            | Simon Anne-Catherine (coordinateur(trice)) ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Langue d'enseignement  | Français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Lieu du cours          | Louvain-la-Neuve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Thèmes abordés         | <p>Portant sur un sujet relatif aux langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, le mémoire de master permet à l'étudiant-e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser une synthèse d'une question scientifique donnée,</li> <li>• contextualiser une problématique en lien avec les connaissances actuelles,</li> <li>• exposer clairement les résultats de son travail.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                              |
| Acquis d'apprentissage | <p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Le travail de fin d'études doit montrer l'aptitude de son auteur à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue. Le travail de fin d'études est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu. Il s'agit d'un travail d'ampleur plus limitée qu'un mémoire, consistant en un status quaestionis d'une problématique de la discipline du master et pouvant être circonscrit en 1 an.</p> |

Modes d'évaluation  
des acquis des  
étudiants

**Recevabilité du TFE**

Tout travail de fin d'études ne rencontrant pas les normes académiques sur le plan formel (structure du TFE, qualité de la langue, référencement bibliographique et intrapaginal conforme aux pratiques de la rédaction scientifique universitaire) ou ne respectant pas les exigences précisées ci-dessus en termes de contenu (nombre de pages/signes du TFE) pourra être considéré comme irrecevable par le jury et le conduire à constater l'échec.

En cas d'échec au TFE en raison de non-conformité aux attendus de contenus, sans préjudice de l'article 153 du RGEE, la ou le président-e du jury notifie à l'étudiante ou l'étudiant qu'il ne peut pas présenter la défense orale du TFE compte tenu du fait que cet échec ne pourra pas être comblé par la défense.

**Encadrement et composition du jury de TFE**

Le TFE est supervisé par un promoteur ou une promotrice.

L'étudiant-e doit soumettre son sujet pour approbation au promoteur ou à la promotrice à la date prévue par le calendrier facultaire.

Le mémoire est rédigé dans une des langues du programme (français, italien, espagnol), selon un choix validé par le promoteur ou la promotrice.

Le jury du TFE est composé, de deux lecteurs/lectrices : le promoteur ou la promotrice et une ou un autre lecteur, désigné par le jury de master (représenté, dans cette tâche de désignation, par la présidence de jury).

**Soutenance orale**

Le TFE fait l'objet d'une soutenance orale devant le jury constitué, du promoteur/de la promotrice et du/de la lecteur/lectrice. La soutenance est un moment d'échange entre l'étudiant-e et les membres du jury. Les modalités pratiques de la soutenance sont communiquées à l'étudiant-e au plus tard le premier jour de la session à laquelle le TFE est inscrit.

**Critères d'évaluation du TFE**

La note finale prend en considération :

- l'atteinte des objectifs fixés#;
- la cohérence et la qualité générale du travail effectué (synthèse pertinente et bien documentée de la littérature scientifique, qualité de la démarche méthodologique et adéquation avec les objectifs, pertinence et bien-fondé de l'analyse et de l'interprétation)
- la capacité à discuter de manière critique les choix méthodologiques et les conclusions du travail ;
- la correction, la qualité et la pertinence de la formulation écrite ;
- la qualité de la soutenance orale.

Dans sa note finale, le promoteur ou la promotrice prend en compte également l'implication de l'étudiant-e et la régularité du travail fourni tout au long du master dans le cadre du TFE.

Le lecteur ou /la lectrice du TFE est chargé-e d'établir un rapport détaillé et écrit sur certains aspects formels du TFE l'orthographe;

- la langue (précision et propriété des termes, correction syntaxique);
- la ponctuation;
- la présentation du texte lui-même, de la bibliographie, des notes, des références, etc.

Ce rapport peut amener le jury à revoir la note attribuée au TFE selon des modalités définies dans le document " [Évaluation de la maîtrise de la langue dans les travaux écrits, TFC, mémoires et TFE des programmes de bachelier et de master en langues et lettres françaises et romanes \(orientations ou français langue étrangère\)](#) ", voire à constater l'échec.

En cas d'échec au TFE en raison du rapport de langue, sans préjudice avec l'article 153 du RGEE, le ou la présidente du jury notifie à l'étudiante ou à l'étudiant qu'il ne peut pas présenter la défense orale du TFE compte tenu du fait que cet échec ne pourra pas être comblé par la défense.

**Règles relatives à l'usage de l'IA**

Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée de manière précise et détaillée.

Qu'il soit signalé ou non, l'usage supposé d'outils d'IA sera considéré comme non conforme aux normes académiques lorsqu'il conduit à :

- indiquer des sources bibliographiques pour étayer des affirmations sans que les sources en question aient été consultées et/ou sans qu'il y ait de lien étroit entre ces affirmations et les idées développées dans ces sources,
- introduire dans la liste bibliographique des références dont la validité n'a pas été vérifiée ou qui sont totalement inexistantes.

**Règles relatives au plagiat**

De même, tout au long de son TFE, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle veille à

- NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ;
- NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ;
- NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ;
- NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ;
- NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord) ;
- NE PAS acheter un travail.

Cf. <https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html>

Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du [RGEE](#) et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes d'enseignement      | <p>L'étudiant-e est tenu-e de rencontrer son promoteur/sa promotrice à deux reprises.</p> <p>Le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au TFE dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas rencontré à deux reprises son promoteur/sa promotrice et, <i>a fortiori</i>, si l'étudiant-e n'a jamais pris contact avec son promoteur/sa promotrice (hormis pour la validation du sujet du mémoire lors de sa première inscription en bloc 1 du master) cf. <i>RGEE</i> articles 73 et 74.</p> <p>Un-e étudiant-e réputé-e en fin de cycle peut s'inscrire au TFE à la session de juin ou de septembre. Seul-e un-e étudiant-e qui a eu l'UE TFE inscrite à son PAE l'année académique n-1 peut s'inscrire à l'évaluation de l'UE correspondant à son TFE lors de la session de janvier pour autant que le sujet et la discipline du TFE demeurent identiques.</p> |
| Contenu                      | <p>Le travail de fin d'études poursuit les mêmes objectifs que le mémoire du MA 120, mais porte sur une problématique plus limitée : il comptera minimum 50 pages (soit 125.000 signes espaces compris) de rédaction personnelle et originale (incluant bibliographie et notes, mais hors annexes).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Ressources en ligne          | <p><a href="https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=4142">https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=4142</a></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Autres infos                 | <p>Le travail de fin d'études (15 crédits) n'est pas valorisable dans le cas d'un passage ultérieur au MA 120.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Faculté ou entité en charge: | <p>ELAL</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)             |        |         |           |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Intitulé du programme                                                         | Sigle  | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage                                                              |
| Master [60] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale | ROM2M1 | 17      |           |  |